

ECHOS DE LA TAÏGA

Bulletin d'information du comité de soutien aux inculpés de Tarnac
N u m é r o 5 - 3 0 j u i n 2 0 0 9

JULIEN LIBÉRÉ...

Évidemment que la nouvelle fut bonne. Mais curieusement, les journalistes venus assister aux grandes manifestations de joie dans le village de Tarnac n'y ont pas trouvé l'exubérance attendue.

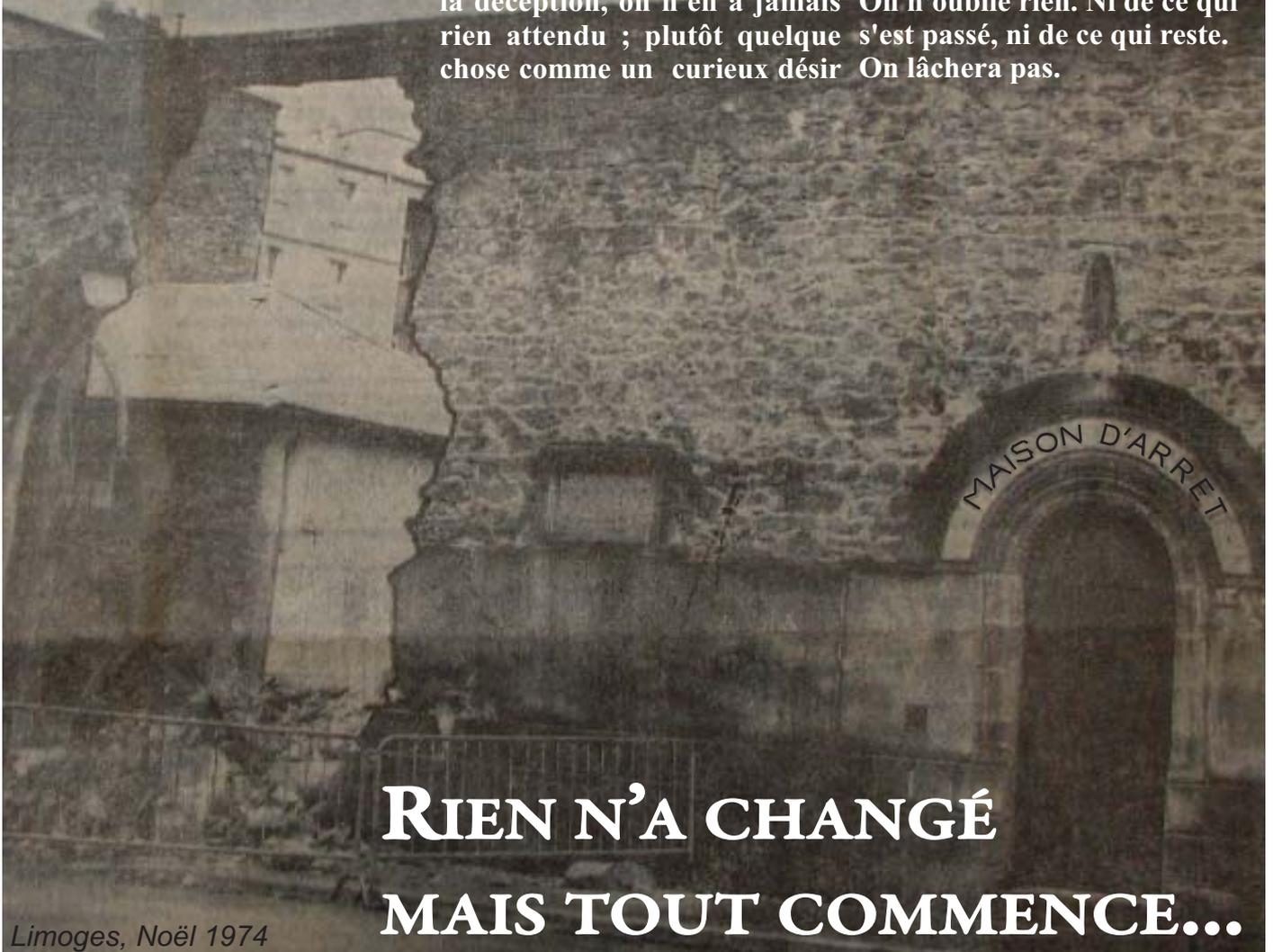


Pas de camarades hurlant à la lune leur joie de le voir enfin libre, pas d'explosion festive au comptoir du bar, tout juste quelques coups de klaxon des automobilistes traversant le bourg.

Y voir de la simple modestie serait une erreur : comment ne pas comprendre qu'au-delà d'un évident soulagement, la joie reste plombée par l'amertume ? Car la pilule ne passera pas. On aura pas de bouquet de fleurs à envoyer aux magistrats, aux flics ou à Alliot-Marie – tout juste un chapelet d'insultes et une flaque de mépris. Pas de la déception, on n'en a jamais rien attendu ; plutôt quelque chose comme un curieux désir

de vengeance, une folle envie de leur faire payer ce qu'ils ont fait : le flicage et la surveillance, l'orchestration médiatique d'une nouvelle chasse aux sorcières, les six mois au trou, les humiliations, le harcèlement d'assouplissement temporaire des contrôles en nouvelles arrestations... Et de leur faire payer ce qu'ils font encore : le flicage et la surveillance – toujours –, les contrôles judiciaires qui se maintiennent, les arrestations qui se poursuivent, les enquêtes qui restent ouvertes et celles qui débutent...

On n'oublie rien. Ni de ce qui s'est passé, ni de ce qui reste. On lâchera pas.



RIEN N'A CHANGÉ

MAIS TOUT COMMENCE...

L'ENNEMI

ou la guerre préventive

Il est parfois d'appareils hasards qui vous font croire qu'il existe vraiment un « esprit de l'époque ». Ainsi, la parution d'un livre sur l'Ennemi Intérieur (Mathieu Rigouste, L'Ennemi Intérieur, ed. La Découverte, 2009) au moment même où « l'affaire de Tarnac » faisait la une, laisse penser que la question d'un réel soulèvement populaire, pour ceux qui veulent le contenir comme pour ceux qui y placent leurs espoirs, est bel et bien « dans l'air ». Invité à Tarnac pour nous présenter ses recherches, l'auteur a pu nous apporter quelques précisions sur la pensée de guerre révolutionnaire qui oriente une bonne partie des « cadres de la Nation ».

Si nous avons souhaité contribuer à diffuser ce travail, c'est autant afin de montrer que la guerre préventive de contre-insurrection est bel et bien une réalité pratique et théorique, que pour donner quelques pistes à tous ceux qui envisageraient de faire dérailler cette machine de guerre.

Les racines coloniales de la contre-insurrection

Indochine, 1946-1954. Les militaires français qui tentent de sauvegarder l'empire colonial de la France sont dépassés par les événements. Les techniques de contrôle des foules qu'ils avaient pu utiliser jusqu'à la deuxième guerre mondiale, face à un ennemi clairement identifié, sont mises en échec par une forme de révolte anticoloniale insaisissable, dont les acteurs sont disséminés au sein de l'ensemble de la population colonisée. Introuvables, les présumés « terroristes » peuvent partout frapper pour se dissoudre aussitôt dans la masse, soutenus par une grande partie de la population.

Il s'agit alors de réactiver, d'inventer, et d'expérimenter d'autres techniques que celle du combat frontal, avec un sentiment d'urgence d'autant plus fort que la guerre froide bat son plein, et que les théoriciens militaires sont convaincus que la main de Moscou se cache derrière toute forme d'insoumission. S'appuyant sur des précédents historiques, mais aussi sur une inventivité non dénuée de zèle, ils entérinent l'utilisation de certaines techniques : il s'agit d'une part de repérer, chez l'ennemi, quelle est l'« Organisation Politico-Administrative » (OPA), supposée être la colonne vertébrale de la subversion, et de détruire

cette structure ; d'autre part, de systématiser la propagande et « l'action psychologique » sur les populations, ainsi que l'usage industrialisé de la torture sur les prisonniers, afin de faire passer l'envie à tout un chacun de s'insoumettre. Fort du soutien sans concession d'un Etat colonial attaché à « défendre le monde libre » contre la « subversion communiste », les généraux qui pilotent ces opérations ont toute latitude pour tester des techniques les plus à même de défendre l'empire français – quel qu'en soit le prix.

Ainsi, bien qu'elle se soit soldée par une défaite, la guerre d'Indochine aura permis d'affiner une « doctrine de la guerre révolutionnaire » qui trouvera ensuite ses lettres de noblesse au sein des instituts d'études militaires (comme l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, IHEDN). Enseignée aux militaires, mais également à tous les patrons de grands médias, patrons de complexes militaro-industriels, et hauts magistrats qui sont invités à participer aux séminaires, ainsi qu'aux ministres qui reçoivent régulièrement des « synthèses » – bref, à tous les « cadres de la nation » –, la nouvelle doctrine permettra de bien faire circuler ce qu'ils nomment la « pensée de défense ». La nation y est considérée comme un organisme qu'il faut immuniser contre les menaces de dissolution qui le rongent. L'armée est ici la source d'une « pensée immuni-

sée », en ce qu'elle a justement pour fonction de défendre le Corps National. La diffusion de la pensée de défense au sein de la population, relayée par tous les « cadres » formés à cette fin, est alors une manière d'amener la population à s'auto-immuniser tout en lui faisant intégrer comme naturel l'interventionnisme d'une armée protectrice. Armée qui de son côté, développe afin de lutter contre la subversion (« le cancer ») un ensemble cohérent de techniques visant à conjurer la menace révolutionnaire.

Le résumé qu'en fait M.Rigouste est éloquent :

1. Les populations colonisées sont des milieux de prolifération de la subversion révolutionnaire.
2. Le renseignement doit permettre de faire apparaître les hiérarchies parallèles adverses, à tenir, détruire ou remplacer.
3. La terreur permet à l'adversaire de tenir la population, il faut se réapproprié ces principes.
4. Désigner la subversion intérieure permet d'amener la population à soutenir la répression et à y participer.
5. L'action psychologique permet de contrôler les représentations de la population et la guerre psychologique de tromper l'adversaire. L'armée doit être le chirurgien de la société gangrénée.
6. Le quadrillage militaro-policier de l'espace urbain constitue un acte chi-

INTÉRIEUR,

comme science du maintien de l'ordre.

rurgical radical pour purger les subversifs et immuniser la population colonisée.

7. La raison d'Etat justifie l'état d'exception et la militarisation du contrôle.

Théorisée et enseignée, la doctrine de la contre-insurrection continue dans le même temps à se nourrir des guerres coloniales françaises, en particulier en Algérie. Une nouvelle étape est ainsi franchie en 1957 au cours de la « bataille d'Alger ». Confrontés à une ville-labyrinthe dans laquelle les éléments subversifs peuvent évoluer et se cacher avec une aisance incontrôlable, les militaires créent ce qu'ils nomment le « Dispositif de Protection Urbain » :

- un numéro est attribué à chaque maison ;
- la population est fichée dans sa totalité, chacun faisant l'objet d'une somme de renseignements sur son emploi, ses fréquentations, ses activités ;
- la ville est quadrillée de barbelés et barricades, constituant autant de « checkpoints » qui permettent de contrôler les moindres déplacements ;
- enfin, diverses opérations de « disparitions » et de tortures sont effectuées envers quiconque est soupçonné de nourrir de mauvaises

intentions.

Parallèlement, dans les années 50, la doctrine s'exporte à l'occasion de divers colloques internationaux, par exemple au sein de l'OTAN. Aux Etats-Unis, elle sera immédiatement appliquée, notamment aux Black Panthers, à travers une série de plans et de modèles policiers.

Importer la guerre révolutionnaire dans l'espace métropolitain

Après le terrain colonial, relayée par les théoriciens militaires qui l'ont appliquée, la doctrine tente de s'importer dans les métropoles. En France, elle est interdite à la suite de plusieurs tentatives de coups d'Etat (en 1961 et 1962) réalisés par ses principaux théoriciens (les futurs cadres de l'OAS), mais elle reste étudiée dans les instituts militaires, et son héritage reste visible dans les techniques de maintien de l'ordre. C'est ainsi que les « gauchistes » des années 68 sont désignés comme chienlit, et qu'une action est menée sur la population de manière à lui apprendre à « s'auto-immuniser ». En même temps, les dispositifs sécuritaires se multiplient, les réseaux médiatiques sont tenus, et les subversifs expulsés.

Mais c'est surtout quelques années plus tard que les pratiques de contre-insurrection réapparaîtront avec force. Un ancien élève de l'IHEDN,

Valéry Giscard-d'Estaing, mettra ainsi en place le plan Vigipirate en s'appuyant sur le modèle contre-insurrectionnel : classé en partie secret défense, ce plan vise tant à quadriller l'espace urbain qu'à immuniser la population en y diffusant l'esprit de sécurité. La présence de militaires en armes dans les rues se « naturalise ». Plus tard, un autre ancien élève de l'IHEDN, François Mitterrand, choisira de réhabiliter les généraux ayant tenté les coups d'Etat sous De Gaulle, et par là de donner une nouvelle légitimité à cette doctrine. L'affaire des « Irlandais de Vincennes » inaugure en France dès 1982 la pratique des « montages médiatico-policiers » : une action concertée entre les média et la police permet tant de préparer la population en lui désignant l'ennemi, que de diffuser les détails descriptifs de celui-ci, que, après quelques mois de décantation, de procéder à des arrestations collectives.

La doctrine de la guerre révolutionnaire apparaît dorénavant comme une pure « technologie d'Etat », a-politique, visant simplement à maintenir l'ordre au sein d'une population tout à la fois menaçante et menacée.

Elle sera cependant ébranlée un temps par la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Privés de leur principale justification dans la désignation d'un ennemi intérieur, les théoriciens de la contre-insurrection se

UNE HISTOIRE DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

Tout un chacun a pu apprendre à l'école primaire une petite histoire de la naissance de la cinquième république : le Conseil des ministres, dépassé par les événements en Algérie, aurait appelé à son secours le grand général De Gaulle, personnage fort et charismatique qui aurait tout à la fois pris les choses en main, et rédigé une nouvelle constitution donnant « enfin » plus de pouvoir au président en cas de crise majeure.

Ce qu'on sait moins, c'est le rôle essentiel qu'ont joué les théories politiques de la contre-insurrection dans cette histoire. Car il faut bien voir qu'après avoir appliqué en toute liberté les théories de guerre révolutionnaire dans les espaces coloniaux, les petits généraux se sont sentis pousser des ailes, nourrissant des ambitions de contrôle pour la société toute entière. Ainsi, les mêmes qui avaient officié en Indochine, pilotaient les opérations en Algérie. Jugeant que le Corps National était en danger, et le conseil des ministres incapable d'agir, ils ont décidé de prendre les choses en main.

C'est ainsi que le 13 mai 1958, près de 5000 algériens sont forcés, à coup de menaces, à se ras-

ressaisiront cependant très vite, en s'appuyant sur la « théorie des nouvelles menaces ». La nouvelle doctrine prône toujours l'indistinction entre la police et l'armée, entre le subversif et l'ennemi, entre l'intérieur et l'extérieur, mais elle ajoute à cela l'existence de « zones grises », espaces d'un contrôle incomplet qui servent de terreau pour les prémices de la subversion. Et surtout, l'ennemi a dorénavant un visage multiple : jeunes des banlieues, subversifs gauchistes, écologistes radicaux, indépendantistes divers, et enfin, populations étrangères. Ces derniers, constitués en « français suspects de défaut d'allégeance » ont ainsi fait l'objet de maintes campagnes médiatiques depuis leur invention comme « problème », et de maintes interventions policières, justifiant dans le même temps, par la peur qu'ils sont censés inspirer, une mobilisation toujours croissante de la population. L'association Human Rights Watch dénombre 17 montages médiatico-policiers dans les années 90 en France, dont deux des plus mémorables concernent de tels « ennemis » : « l'affaire Khaled Kelkal », du nom de cet algérien accusé des attentats de Paris en 1995, et qui fut abattu par les gendarmes devant les caméras de télévision – affaire à propos de laquelle les n°1 et n°2 de la DST ont depuis admis qu'il s'agissait en fait d'attentats commandités par les services secrets de l'armée algérienne...dans le cadre d'une opération de guerre psychologique ; et l'affaire du « réseau Chalabi », déjà mentionnée dans ces pages, qui avait mené à l'arrestation en 1995 de plus de 300

personnes (dont plusieurs passèrent des années en détention provisoire), pour finalement aboutir à l'acquiescement de la quasi-totalité des prévenus.

Nouvelles menaces, renforcement de Vigipirate, action psychologique...au fil du temps, la « pensée de défense » est devenue « pensée de sécurité » : elle ne pose plus la population face à un ennemi extérieur, mais face à un ennemi intérieur dont chacun doit se méfier, et contre lequel une présence militaro-policière permanente est indispensable. Depuis le 11 septembre 2001, les techniques n'ont en fait guère évolué ; mais l'urgence imposée par la « guerre globale contre le terrorisme » a, en revanche, permis d'accélérer et d'intensifier les actions de guerre préventive, tout en multipliant les lois sécuritaires (LSI, LSQ, lois Perben I et II).

L'Ennemi Intérieur, aujourd'hui

On pourrait résumer grossièrement les choses ainsi : élaborée au cours des guerres coloniales, la doctrine dite de la guerre révolutionnaire

Table ronde
 INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE
Mardi 2 juin 2009

CONTRE-RÉBELLION

Stabilisation et nouvelles guerres

Entrée gratuite
 Inscription obligatoire

14h30 à 18h30
 Amphithéâtre des Vallières
 École militaire

PREMIER MINISTRE

(ou de la contre-insurrection) s'est depuis importée en métropole tout en s'adaptant au contexte de l'époque. La « pensée sécuritaire » en est l'héritière en droite ligne, et les théories qui en sont issues ont des applications pratiques très concrètes sur les techniques de maintien de l'ordre, au niveau national d'abord, mais également et de plus en plus, au niveau international. La représentation dominante est ainsi désormais, à une échelle quasi « globale », celle d'une société unique soumise à une menace de subversion interne, disséminée au sein des populations, et dont il faut à tout prix que les Etats contiennent et préviennent les

sembler sur la place principale d'Alger pour y crier « vive la France ». Forts de ce soutien apparent, les militaires prennent le pouvoir à Alger. Ils envoient ensuite un message on ne peut plus clair au gouvernement : des blindés sont disposés tout autour de Paris, prêts à prendre la capitale. La seule issue est de nommer le général De Gaulle président du Conseil, et de décréter l'Etat d'Urgence. De Gaulle arrive ainsi au pouvoir, et rédige la constitution de la cinquième république dans le confort décisionnaire d'un état d'urgence de six mois.

Il n'oublie bien sûr pas d'y inclure le fameux article 16 : celui qui, en cas de force majeure, donne tout pouvoir au président de la République pour rétablir l'ordre dans la nation. Tout pouvoir, c'est-à-dire notamment la commandement intégré de l'armée et de la police, mettant l'ensemble des forces contre-insurrectionnelles sous la responsabilité directe du président. Le philosophe Carl Schmitt, « juriste officiel du Troisième Reich » en son temps, dira plus tard de cette constitution qu'elle est un modèle presque parfait d'Etat d'Exception inclus dans l'ordre du Droit...

actions.

En France, les deux figures les plus anciennes de l'ennemi intérieur, qui ont fait l'objet d'actions de contre-insurrection très élaborées, sont celles du « sauvageon des banlieues » et de « l'immigré clandestin ». Ces deux « types » construits par la pensée sécuritaire sont supposés être porteurs d'une force antisociale, parfois soutenue par des puissances étrangères, qui menace l'intégrité de la nation et dont il faut se protéger. C'est, dans les termes mêmes de l'Etat, une « guerre de basse intensité » qui se mène contre eux depuis déjà une vingtaine d'années. « Guerre de basse intensité », c'est-à-dire qu'on emploie les méthodes de la guerre en temps de paix. Ainsi, face à l'ampleur des émeutes de 2005, c'est la pensée et les acteurs militaires qui ont été sollicités afin de rétablir l'ordre. Un « Dispositif de Protection Urbain », dont nous avons parlé plus haut, a été employé à cette occasion pour la première fois en métropole : checkpoints, quadrillage des zones, fichage de la population. Les militaires mobilisés étaient les mêmes qui, quelques mois plus tôt, avaient assuré la défense des intérêts français en Côte-d'Ivoire (voir l'affaire de l'hôtel Ivoire, qui s'était soldée par 64 morts parmi les révoltés). La possibilité d'avoir à employer des armes à feu pour mater les révoltés a été envisagée avec le plus grand sérieux, et des militaires étaient déjà mobilisés à cette fin. Et si finalement ce sont surtout les CRS qui ont été mis sur le devant de la scène, l'emploi de techniques ou de matériel militaires dans leur action a été fréquent (drones, flashballs, équipements de protection...).

Dans un tel contexte, on comprend mieux les ressorts idéologiques de « l'affaire de Tarnac ». On peut en effet observer, à travers ce prisme, la mise en place d'une opération de contre-insurrection à l'intention d'un nouveau type d'ennemi intérieur désigné : l'anarcho-autonome. Ainsi, dès 2007, les premières descriptions de cette « nouvelle menace » ont commencé à

circuler dans les médias. En 2008, les interventions médiatiques se sont multipliées, et les premières arrestations ont eu lieu dans ce nouveau contexte, s'attaquant à une supposée « mouvance anarcho-autonome francilienne » (nom médiatique de ce que les penseurs de cette opération appelleraient « l'OPA » contre laquelle ils agissent). Dans le même temps, un certain Alain Bauer, conseiller en sécurité de Michèle Alliot-Marie et par ailleurs patron d'une importante entreprise de sécurité internationale, a fait circuler autour de lui des exemplaires de l'Insurrection qui Vient, en alertant les responsables de la sécurité nationale du danger que représentaient ses auteurs. En juin 2008, l'ensemble des magistrats français a reçu une note de service les invitant à informer la Sous-Direction de l'Anti-Terrorisme (SDAT) de toute affaire qui pourrait être liée aux anarcho-autonomes. Puis en novembre, après plus d'un an de préparation médiatique diffuse contre ce nouvel ennemi, est venu le temps du « montage médiatico-policier » de Tarnac, qui a permis de désigner publiquement les supposés représentants de cette menace, et d'en donner les principales caractéristiques : jeunes, blancs, cultivés, se méfiant des téléphone portable et des filatures policières, vivant parfois en groupe... Après plusieurs mois de préparation, la population s'est ainsi vue désigner

son nouvel ennemi, contre lequel l'Etat s'est posé comme le sauveur qui intervenait préventivement contre un « groupe » lancé sur une pente dangereuse.

Que cette action psychologique se soit soldée par un cuisant échec importe en fait assez peu. Le fait que ce soit l'ironie qui domine envers cette paranoïa d'Etat, n'empêche pas que les structures qui donnent corps à son fantasme sont réellement présentes. Le plan Vigipirate est passé au rouge total depuis plusieurs années (quadrillage du territoire et pensée de sécurité), la gendarmerie est en train de passer sous la responsabilité du ministère de l'intérieur (fusion police/armée), le fichage général de la population avance doucement (Edvige et ses cousins, fichier Base-Elève, surveillance internet, biométrie...), les arrestations se poursuivent, l'action psychologique est constante, que ce soit dans les médias ou dans tous les lieux où on en appelle à la vigilance des citoyens contre une supposée « menace », la lutte contre l'ennemi intérieur s'internationalise, les techniques s'échangent...

Il s'agit ainsi bel et bien, à tous les niveaux, de mener une offensive préventive contre tout ce qui pourrait s'opposer à l'ordre dominant, en combinant le dressage et la mobilisation permanente des populations, et les opérations de guerre de basse intensité censées as-



surer sa protection contre le « cancer subversif » qui la ronge. Associé à l'arsenal de lois antiterroristes, qui permettent d'offrir un cadre légal pour l'état d'exception nécessaire à l'application de cette pensée militaire, cet ensemble de mesures offre une structure de plus en plus opérationnelle pour mater dans l'heure toute éventualité de révolte. Si l'on ajoute à cela quelques informations récentes sur l'actualité de cette paranoïa, il y a de quoi être inquiet : d'un côté, le même A. Bauer qui cultive la pensée de défense au sommet de l'Etat, est en train de mettre en place un « Conseil de la Sécurité Nationale » réunissant tant les patrons de complexes militaro-industriels, que des ministres ou des patrons de grands médias (tiens, d'anciens élèves de l'IHEDN...) ; d'un autre, on sait qu'une note a été envoyée à tous les réservistes et retraités de la gendarmerie nationale, leur demandant de se tenir mobilisés à partir du 30 juin prochain...

Inquiétude, donc. Mais comme le dit M. Benasayag dans un entretien diffusé par de nombreux comités, « l'inquiétude, c'est ce qui te fais bouger, ce qui te fait agir ». Ce n'est pas la peur ou l'angoisse, qui paralysent et incitent à s'en remettre à plus fort ou plus protecteur – surtout dans un contexte où l'Etat, qui se pose en sauveur, est celui-là même qui diffuse de l'angoisse à tout va.

Nous avons donc face à nous une inquiétante machine de guerre préventive. Mais d'une part, toute machine a des ratés, des bugs, des dysfonctionnement. Et d'autre part, elle a aussi des points faibles. Il s'agit maintenant de réussir à les déceler, et de la faire dérailler.

Quelques pistes ? Si la machine repose sur l'action psychologique de diffusion de l'angoisse, on peut déjà arrêter de s'y fier ; si elle repose sur notre collaboration, on peut lui refuser cette complicité ; et si elle compte sur la discrétion de ses intentions réelles, on peut aussi les mettre en lumière...

CHRONIQUE (NON EXHAUSTIVE) D'UNE CHASSE AUX SORCIÈRES

Une des caractéristiques de la lutte contre le nouvel ennemi intérieur "anarcho-autonome" est de rechercher une cohérence entre des événements isolés. C'est ainsi que l'appareil répressif fantasme des liens entre tels et tels actes qui tous, sont attribués à une même "mouvance".

En janvier 2008, Bruno et Ivan sont arrêtés alors qu'ils se rendent à une manifestation, en possession de fumigènes artisanaux, de crève-pneus et de pétaards. Leur ami Damien, qui passait par là, est également interpellé. Ils seront accusés d'avoir voulu préparer une bombe à clous. Ivan et Bruno seront placés en détention provisoire pendant quatre mois, puis libérés sous contrôle judiciaire (ne supportant pas la "prison à la maison", ils ont depuis décidé chacun leur tour de s'y soustraire). Damien sera également mis sous contrôle judiciaire, puis à nouveau entendu et placé en détention provisoire de la mi-août 2008 à la fin mars 2009.

Quelques jours plus tard, Isa et Farid sont contrôlés avec dans leur voiture, du chlorate de soude, les plans d'un établissement pénitentiaire pour mineur et deux ouvrages traitant de sabotage. Ils sont interpellés sous régime antiterroriste, pour appartenance à une supposée "mouvance anarcho-autonome francilienne" (MAAF). Isa passera plus d'un an en détention provisoire, accusée en plus d'avoir voulu incendier une dépanneuse de la police. Farid sera libéré fin mai sous contrôle, alors que quelques jours auparavant, c'est le frère d'Isa qui a été à son tour interpellé puis relâché. Ce dernier sera à nouveau interpellé un mois plus tard, et cette fois-ci, placé en détention provisoire jusqu'en mai 2009.

Au mois de juin, les magistrats de France reçoivent une note de service qui les enjoint de contacter la Sous-Direction de l'Anti-Terrorisme (SDAT) pour toutes les affaires ayant un lien avec une "mouvance anarcho-autonome".

En juillet, une nouvelle personne est interpellée puis relâchée dans le cadre de l'enquête sur "l'affaire de la dépanneuse".

En novembre, c'est cette fois un présumé "chef" et ses "proches" qui sont interpellés à Tarnac, accusés de sabotages.

Le 24 janvier 2009, une manifestation dont l'organisation est attribuée à la "mouvance" est interdite par la police, qui procède à de nombreuses interpellations.

Le 31 janvier, à l'issue de la manifestation de soutien aux inculpés du 11 novembre, trois personnes sont interpellées, accusées d'avoir projeté des feux d'artifice sur la police. Ils passent plusieurs jours en garde-à-vue, puis sont relâchés sous contrôle judiciaire.

En avril, la "mouvance" est tenue pour responsable des "débordements" ayant eu lieu lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg.

Elle "réapparaît" en Isère, lors de l'explosion dans une usine désaffectée qui a coûté la vie à une jeune femme, et blessé grièvement une autre personne. Accusés d'appartenir à la "mouvance anarcho-autonome iséroise" (MAAI), leurs amis subissent garde-à-vue, perquisition, placement en détention provisoire.

Ajoutons encore les arrestations et garde-à-vue d'un membre du comité de soutien parisien aux inculpés de Tarnac au mois d'avril, de trois personnes à Rouen au mois de mai, et le même jour, de trois membres du comité de sabotage de l'antiterrorisme de Forcalquier, accusés de menaces de mort pour avoir diffusé sur internet une photo de la résidence secondaire du patron de la DCRI.

Et c'est encore la même "mouvance" qui est invoquée fin mai, cette fois à Poitiers, dans le cadre d'une histoire de dégradation de panneaux publicitaires...

L'appartenance à cette supposée « mouvance » est donc invoquée systématiquement pour relier entre eux des actes politiques disséminés à travers le pays. Il semble évident que les juges et les flics ne rêvent rien de mieux que de pouvoir inventer une « organisation politico-administrative » unique qu'ils pourraient désigner à la vindicte populaire. Dans ce contexte, l'accusation de proximité avec la « mouvance » pour les défenseurs de sans-papiers, les dockers en colère, ou les ouvriers qui « séquestrent » leur patron, est une hypothèse à envisager. La construction de cet ennemi unique justifie ainsi n'importe quelle interpellation par l'appartenance à une « association de malfaiteurs », et surtout, elle permet de maintenir ouvertes toutes les enquêtes, de tenter de les relier entre elles, et pendant ce temps, de maintenir la pression, la surveillance, et l'action psychologique de contre-subversion...

ECHOS DE LA RÉUNION DES COMITÉS.

Les 5, 6 et 7 juin dernier, a eu lieu la deuxième réunion des comités de soutien aux inculpés du 11 novembre, à côté de Limoges. Entre 60 et 80 personnes y ont participé, représentant 20 à 30 comités. Quelques réflexions issues des différentes discussions méritent ici d'être évoquées.

Sur l'impasse de « l'anti-répression ». Un constat commun a pu être fait sur les limites de la lutte contre la répression : en tant que « soutien », c'est une lutte de réaction, qui n'apparaît qu'après coup. La question s'est alors posée de savoir comment apporter autre chose qu'un simple « soutien », sans pour autant mettre de côté le pragmatisme de préparation de la défense, de publication de l'affaire, et de récolte de fonds. Une piste a pu être trouvée en évoquant une thèse forte du texte d'A. Brossat « Tous Coupat, tous coupables » : il s'agirait de quitter la posture « innocentiste » pour assumer au contraire le caractère résolument antagoniste de nos luttes. L'auteur prend pour exemple la manière dont de nombreux intellectuels ont parlé du livre « L'Insurrection qui vient », c'est-à-dire comme un livre de « poésie révolutionnaire » sans aucune portée pratique ; action qui désamorce radicalement la réalité pour la rabattre sur un pur discours sans conséquence. Si au contraire, ce livre doit être pris pour le pamphlet révolutionnaire qu'il est, de la même manière, il n'y a pas à rabattre les « existences politiques » des inculpés sur de plates figures citoyennes. Il y aurait plutôt à assumer, aux côtés des inculpés et de nombre d'autres « prévenus », une réelle hostilité au pouvoir, une certaine « culpabilité » vis-à-vis des « mauvaises intentions » qu'il nous attribue. C'est-à-dire, finalement, apprendre à habiter concrètement une époque où toute forme de vie hostile au pouvoir est criminalisée comme « association de malfaiteurs »....

Sur le soutien à apporter aux membres des comités eux-mêmes. Plusieurs des personnes présentes avaient fait l'objet d'interpellations et de garde-à-vues, dans le cadre de l'affaire ou du soutien, au cours des 3 derniers mois. Pour les uns, accusés de « menaces de mort » pour avoir pris une photo ; pour une autre, d'« association de malfaiteurs » pour avoir prêté sa voiture ; etc. A travers de telles interpellations, et la possibilité qu'elles se renouvellent, s'est alors posée la question du soutien aux membres des comités eux-mêmes. Un soutien « préven-

tif », qui prendrait acte du fait que les membres des comités, et ce qu'ils pourraient faire, se trouvent de fait, tout comme d'autres, dans le collimateur de la justice. Et qu'il y a donc à prévoir tant d'être placé à un moment en garde-à-vue, que de soutenir efficacement des proches qui subissent cette répression. En clair, il s'agirait de s'organiser pour apporter une réponse adéquate à toute nouvelle attaque du pouvoir : avocats, mobilisation expresse, fonds de soutien, infos et recettes pour ne pas se faire piéger en garde-à-vue, etc.

Sur les « autres affaires » et « l'élargissement ». Antiterrorisme, ennemi intérieur, criminalisation des luttes sociales... tous les comités ont pu faire le constat de l'ambiance répressive à l'oeuvre. A un premier niveau, il est apparu évident que nombre d'autres « affaires » méritaient la même analyse que celle « de Tarnac » : « mouvance anarcho-autonome francilienne », « mouvance anarcho-autonome iséroise », inculpés des luttes sociales d'un peu partout. Ce qui a posé, par ailleurs, la question de savoir comment on défend des personnes dont la « culpabilité » est évidente, face à une justice qui considère comme criminel tout acte politique qui lui est antagoniste (voir plus haut). A un autre niveau, s'est également posée la question de la possible rencontre avec d'autres personnes en lutte ou attaquées par la justice ; ce à quoi la manifestation de Paris du 21 juin pourrait apporter une première forme de réponse.

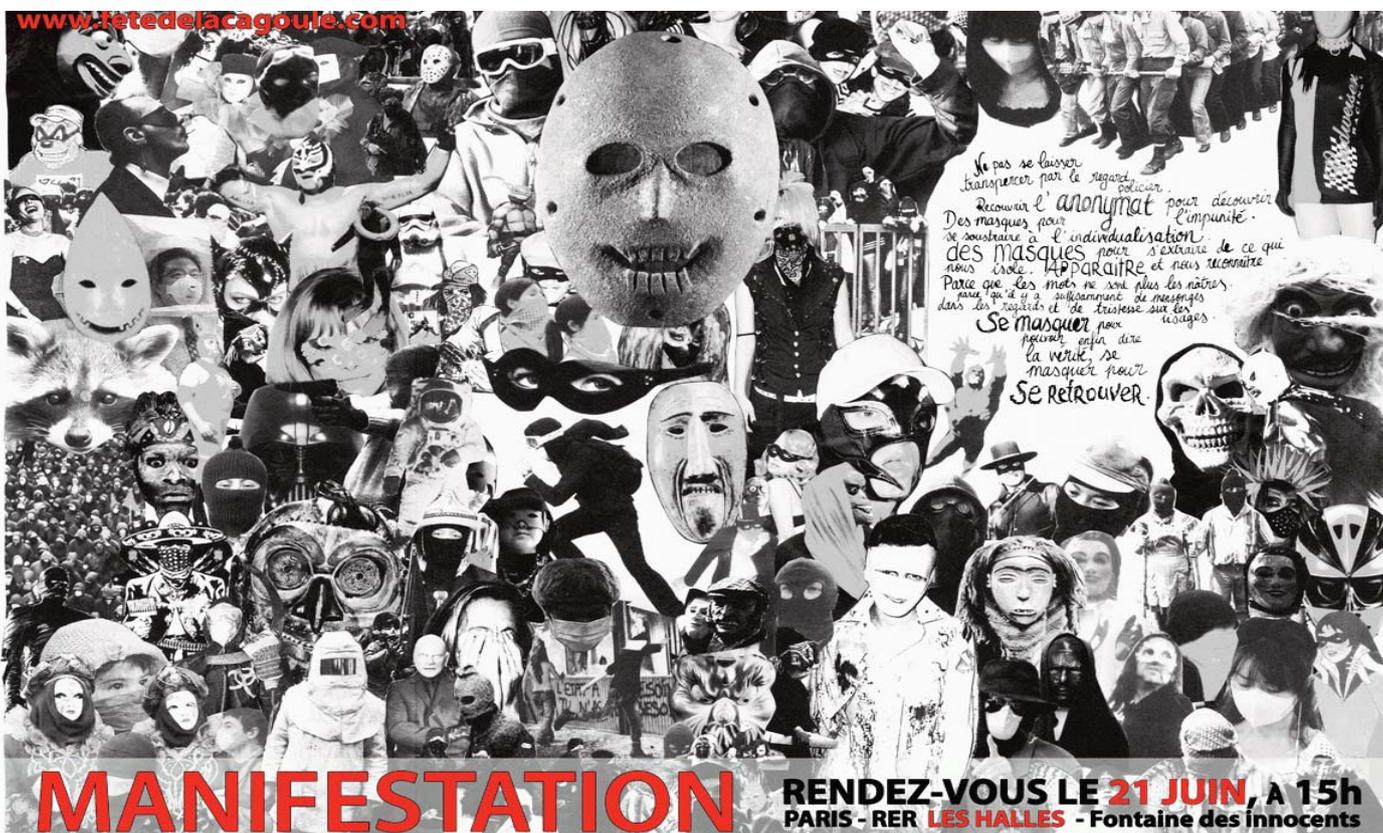
Sur l'action des comités après la libération du dernier inculpé. Tout le monde est tombé d'accord sur le fait que rien n'était réglé. La libération des inculpés ne signifie ni la fin de l'enquête, ni la fin des emmerdes judiciaires. Les contrôles judiciaires se poursuivent, les amitiés demeurent interdites. Il reste toujours à obtenir la relaxe pure et simple des prévenus, tout en continuant à s'attaquer à ce qui nous écrase. Sur ce dernier point, une autre piste de réflexion a été ouverte : si toute lutte antagoniste au pouvoir est désormais criminalisée, il nous reste encore à inventer les moyens de nous « arroger l'impunité... »

Sur le « devenir-organisation » qui nous guette... Dernier point, sur lequel nous nous sommes heureusement à nouveau accordés : ni les comités de soutien, ni leurs assemblées ponctuelles, ne souhaitent se constituer en une énième organisation politique. Des réunions comme celle-ci, qui peuvent éventuellement se reproduire, ne sont que des moments d'échange et de partage visant à faire émerger des points communs et des rencontres. Les comités restent totalement indépendants et libres de leurs actions, dans l'hétérogénéité qui les a caractérisés depuis le début. Et il faudra savoir, le moment venu, se dire que nous sommes allés jusqu'au bout de ce qui était possible et intéressant, sans regret. Ça valait le coup de le rappeler, au cas où...

APPEL A SOUTIEN

Comme on vous disait en première page, malheureusement, rien n'a changé. Les frais d'avocats, les déplacements pour convocations, les événements de soutien, ont toujours besoin de fonds pour se poursuivre. Aussi, les dons sont toujours les bienvenus. Vous pouvez les faire parvenir à l'adresse suivante :

Comité de soutien aux inculpés du 11 novembre de Tarnac
Chez C. Boulanger
2, Rue du Champ des Rameaux
19170 TARNAC



COMMUNIQUÉ – 22 JUIN

Ce jour, au lendemain de la publication officielle du décret anti-cagoule, plusieurs centaines d'invisibles se sont rassemblés à la fontaine des Innocents, à Paris. Un cortège riche des masques les plus variés, marchant au rythme tenu de percussions artisanales s'est ébranlé en direction de la Bastille. Il a rencontré sur son chemin le siège de l'Administration Pénitentiaire.

Répondant à la provocation que constituent l'immense banderole "Tour de France cycliste de la Pénitentiaire" et l'existence même de ce bâtiment, bloqués par les CRS à ce stade précoce de leur parcours, surveillés par un hélicoptère, les manifestants ont trouvé bon de marquer la façade de quelques signes explicites de leur passage : vitrines brisées, tirs de mortier, fumigènes, etc.

Conformément à la stratégie manifeste de la police, ils ont été chargés, gazés, refoulés. Quelques contre-charges plus tard, le quartier étant quadrillé, les manifestants se dispersent dans la foule. Au moins six personnes ont été interpellées, les uns de façon politiquement ciblées, les autres de façon opportune. Ramassant des fumigènes, un gradé a été entendu fragnolant au téléphone : "C'est bon. On a de quoi faire un truc pas mal. On a des fumigènes, un outrage, des débris. C'est vraiment pas mal."

Nous restons curieux des suites policiaro-judiciaires qui seront données aux faits de ce jour. Nous sommes plus déterminés que jamais. Le bal continue. Les masques vaincront.

Des comités de soutien aux inculpés de l'antiterrorisme, et d'ailleurs.

DES NOUVELLES DES INTERPELLÉS DU 21 JUIN

Sur les 6 personnes interpellées le 21 juin, 5 sont ressorties libres le 22 après 24 heures de garde-à-voir ; aucun d'entre eux ne fait l'objet de poursuites, mais tous ont possibilité d'être reconvoqués durant les six prochains mois si de nouveaux éléments dans l'enquête pouvaient les mettre en cause. Encore une enquête ouverte. En outre, l'un d'entre eux a fait l'objet d'un rappel à la loi.

La dernière personne devrait être déférée devant le parquet le mardi matin pour une comparution immédiate. Elle a finalement été relâchée sans poursuites.

Comité de soutien aux inculpés de Tarnac, Le Bourg 19170 Tarnac / Tél : 06-78-70-15-52 /
Echos de la Taïga est disponible en ligne en PDF sur le site : www.soutien11novembre.org/
Email pour nous contacter : echostaiga@gmail.com